

Just/4/02/Du

Commandement Sembaba A Monsieur le Receveur des Impôts à USUMBURA

Monsieur le Receveur

En exécution de votre lettre Nº33253 du I5/9/58, j'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe le & commandement Nº70.728d dûment signifié au sieur Sembeba Ce dernier a payé ce jour la somme de 3467Fr.

L'Huissier

DUPUIS JEAN

BUANDA-URUNDI No 32/51 /Indic.-Cet. No 70.728 Objet: Recouvrements-poursuites 4/02 | Drught 4/02 | Transmis à Monsieur l'Huissier à Kibungu scommandement à charge de M Sembeba à Kibungu pour obtenir paiement de la somme de 3437 frs I. P. ex. 1957 art. 926.068 frs 3.437 I. R. ex. 195 art. Facture nº du / /195 . Registre des Droits Constatés R9/___/ /195 En cas de non paiement endéans la huitaine de la date de la signification du commandement, il y · lieu de procéder à la saisie-exécution. Usumbura, lell sept. 1958. Lexile Carrent des Impôts,

J. Meurin

1	Territoire de
	N°
V	~
	Renvoyé à Monsieur le Chef du Bureau des Impôts
1	à Usumbura, l'original du document dûment com-
	plété et signé.
	A , le
ı	L'Huissier

Nº 32/ 51/70728 IV

Transmis copie au Bureau de l'Ordonnancement à Usumbura.

Usumbura, le 195 . Le Chef du Bureau des Impôts,